

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

Présents :

William MIGNOT (maire)
Céline BOURLIER, Jean-Marie DAMM, Virgine LUST, Christine MIGNOT (conseillers municipaux)
Christine DUPONT, François GERVAIS, Isabelle VAUCHEL, Nicole VIEL, Evelyne LACROIX (membres désignés)

Excusée

Amélie AUTIN (conseillère) qui donne pouvoir à William MIGNOT

La réunion est conduite par M. le Maire.

ORDRE DU JOUR

- . *Adoption du règlement intérieur*
- . *Vote du vice-président*
- . *Organisation des prises en charge des demandes*
- . *Questions diverses*

. **Règlement intérieur**

William Mignot présente le projet de règlement intérieur. C'est un document préparé en collaboration avec Céline Bourlier.

Ce règlement intérieur (en pièce jointe) ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Des précisions sont néanmoins données sur le mode de convocation du CCAS (mail et courrier pour Mme Dupont), sur les éléments de budget (recettes provenant de la subvention communale et des fermages).

Il est convenu que les éléments confidentiels d'un dossier de demande ne figureront pas sur le compte rendu de séance.

Dans les communes plus importantes, une analyse des besoins est régulièrement faite. Il est convenu que notre commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire ce travail.

L'article 27 du règlement intérieur fait part de l'obligation pour les communes de tenir un registre des personnes vulnérables. Cette liste a été faite cet été, pendant la canicule, par les adjoints au maire en collaboration avec les adjointes administratives.

L'article 28 traite de l'accueil des demandeurs.

L'idée d'une permanence est abandonnée.

Dès connaissance d'une demande (contact direct, courrier, téléphone, mail, tierce personne ...) la situation est confiée à un binôme par le maire et/ou la vice-présidente.

Le CCAS fixe à 50 euros la participation minimum pour les bons alimentaires délivrés en urgence.

Les demandeurs se fournissent à l'Intermarché de Bourg Achard ou au Carrefour Contact de Routot.

Les pièces justificatives des achats sont remises par le bénéficiaire en Mairie.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

. **Vote du Vice Président**

Une seule candidate sollicite ce poste : Christine Dupont (membre désigné).

Christine Dupont est élue à l'unanimité.

. Organisation des prises en charge des demandes

Demandes urgentes

. L'instruction

Le Maire ou la Vice Présidente évalue le degré d'urgence et délivre un bon alimentaire ou autre prestation.

Le Maire ou la Vice Présidente confie à un binôme la suite du dossier.

L'idée est, à l'occasion de cette demande, de ne pas se contenter de la délivrance d'un bon mais d'effectuer un réel travail d'évaluation de la situation qui a conduit à la démarche.

Une « enquête » sociale, interne au CCAS, doit être réalisée avec remise de documents utiles, prises d'information, évaluation de la situation.

Des offres d'accompagnement, d'aides aux démarches, sont faites à ces occasions avec possibilité de rapprochement avec les autres membres du CCAS, si besoin.

Dans un second temps, une proposition de décision de mesures à prendre est faite en réunion CCAS ou au Maire et à sa Vice Présidente si l'urgence persiste.

. La décision

Le Maire ou la Vice Présidente prennent connaissance des propositions de décisions et statuent.

Demandes non urgentes

. L'instruction (reprise paragraphe précédent)

Le Maire ou la Vice Présidente confie à un binôme le dossier.

L'idée est, à l'occasion de cette demande, de ne pas se contenter de la délivrance d'un bon mais d'effectuer un réel travail d'évaluation de la situation qui a conduit à la démarche.

Une « enquête » sociale, interne au CCAS, doit être réalisée avec remise de documents utiles, avec prises d'information, avec évaluation de la situation.

Des offres d'accompagnement, d'aides aux démarches, sont faites à ces occasions avec possibilité de rapprochement avec les autres membres du CCAS, si besoin.

. La décision

Le CCAS statue en séance.

Une fiche de suivi accompagne le dossier.

Un tableau récapitulatif des décisions du CCAS est tenu par le Maire.

Les demandeurs sont reçus dans la salle du Conseil (aucun demandeur ne doit se trouver dans le secrétariat).

Un PC portable est à la disposition du CCAS dans cette salle.

. Questions diverses

Au-delà des prises en charge individuelles, il est décidé de mener des actions à vocation plus collectives.

. Information générale sur l'activité et les offres du CCAS

Genre flyer – Céline Bourlier et William Mignot se chargent de ce travail.

. Démarche et contact avec une personne handicapée de la commune qui a été sollicitée par William Mignot pour proposer des solutions afin de faciliter l'accès aux bâtiments et commerces à Hauville.

François Gervais et Christine Duperron se chargent de ce travail.

. Accueil administratif

Isabelle Vauchel, Jean Marie Damm se tiennent à disposition, y compris à domicile, des personnes en difficulté pour des démarches administratives. Virginie Lust peut être sollicitée si les difficultés sont en rapport avec une situation de handicap.

. Exposition de sensibilisation aux addictions

Virginie Lust et Céline Bourlier contactent l'équipe enseignante pour définir l'objet, les thèmes et les conditions de la mise en place de ces expositions.

Pour des raisons de précautions sanitaires, il n'y pas eu de repas des Anciens cette année.
Beaucoup ont subi une forme d'isolement.

Il est décidé de constituer des paniers cadeaux pour Noël.

La tâche (importante, + de 200 bénéficiaires de + de 68 ans) est collective mais pilotée par Christine Dupont.

Le CCAS se déplacera pour remettre ces paniers.

La boulangerie du Village sera sollicitée (contre rémunération).

La séance s'achève à 20 h 00.